

COMMUNE DE VICH - RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES relatif au Préavis Municipal N° 10/2024-2025, concernant le rapport sur les comptes 2024 et la décharge de la gestion pour l'année 2024

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,**

La Commission des Finances s'est réunie afin d'examiner le préavis municipal mentionné ci-dessus. Elle a rencontré la Municipalité pour en discuter le 20 mai. Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité, les réponses apportées à nos questions et les explications fournies.

Dans son rapport, la Municipalité indique que le résultat de l'année 2024 est considéré comme équilibré. Similairement à l'exercice 2023, 2024 se termine effectivement avec des chiffres comparables, soit un bénéfice de CHF 26'227 et un ratio de capacité d'autofinancement de 7.4%. Sans l'impact des amortissements supplémentaires, le bénéfice aurait été d'environ CHF 223'000.

En anticipant l'introduction des normes comptables MCH2, qui seront obligatoirement appliquées à partir de 2027, la municipalité a jugé judicieux de procéder à nouveau en 2024 à des amortissements supplémentaires, plutôt que de devoir attribuer plus tard ces fonds disponibles à des fonds de réserve spéciaux plus contraignants et moins flexibles quant à leur utilisation. Dans le futur, il ne sera de toute manière plus possible d'avoir des fonds de réserves comme c'est encore le cas aujourd'hui, et les amortissements devront alors se faire selon les objets et les éléments des préavis à venir. Les montants en jeu et les durées d'amortissements suivront donc les prescriptions de la norme MCH2.

En résumé :

- Les amortissements supplémentaires totaux réalisés en 2024 se montent à CHF 828'237, dont :
 - CHF 631'004 prélevés sur les fonds de réserve, et
 - CHF 197'233 en déduction du bénéfice 2024 (v. p.17 du préavis)

Pour notre part, nous saluons le fait qu'un bénéfice ait pu être obtenu, grâce à des revenus inattendus, de ce fait imprévus dans le budget 2024, pour un montant de CHF 420'000 (impôts sur les successions-donations et sur la fortune).

Concernant les charges, nous notons une augmentation EFFECTIVE de 2% par rapport au budget (soit sans les liquidations des fonds de réserve de CHF 631'004).

Pour les revenus, l'augmentation EFFECTIVE est de 6.4% (donc également sans prendre en compte les prélèvements dans les fonds de réserve).

Ainsi, l'exercice 2024 s'inscrit dans la continuité des années précédentes, même si cette tendance fluctue quelque peu. Elle reste néanmoins dans le même ordre de grandeur:

2019 : 80 KCHF

2020 : 74 KCHF

2021 : - 40 KCHF

2022 : 272 KCHF

2023 : 23 KCHF

2024 : 26 KCHF

Nous pouvons donc considérer que notre taux d'imposition de 63%, fixé par décision du Conseil jusqu'à fin 2026, est adapté aux conditions actuelles de fonctionnement de notre Commune. Toutefois, nous pouvons établir qu'une baisse de 1 point de pourcentage, soit env. l'équivalent de CHF 84K, aurait permis de maintenir les comptes à l'équilibre, dès lors que le montant d'amortissements supplémentaires aurait été légèrement revu à la baisse, sans véritable conséquence pour les finances communales.

Nous constatons également que plusieurs investissements ont été repoussés dans le temps. En effet, si l'on compare le plan actuel avec celui présenté au début de cette législature, certains projets ne sont pas envisagés avant le début de la prochaine période quinquennale. Ceci a pour conséquence de favoriser nos liquidités. C'est pourquoi, il sera important de bien étudier la question du point d'impôt pour l'année 2027 en fonction du plan d'investissement de la nouvelle législature.

Nous constatons donc que les liquidités sur les comptes courants restent relativement stables par rapport à l'année 2023, soit CHF 2.4M contre CHF 2.2M.

Concernant la rénovation de la Maison des Tilleuls, les dépenses 2024 pour les transformations correspondent à 10% du projet total. De plus, le crédit d'étude a été complètement amorti.

Compte tenu des comptes à l'équilibre et au vu de ce qui précède, la Commission des Finances recommande au Conseil Communal d'accepter le préavis N°10/2024-2025, et de donner décharge à la Municipalité pour l'exercice 2024.

Pour la Commission des Finances,



Mark Tritten

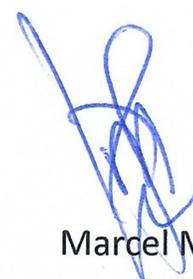


Marcel Biedermann

André Jaquet



Michel Peiris



Marcel Miesen

Vich, le 22 Mai 2025